

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
VILLE DE LOUISEVILLE**

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville :

QUE, lors de la séance ordinaire du mardi 9 octobre 2018 à 20h00, à l'hôtel de ville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, le conseil municipal de la Ville de Louiseville statuera sur les démarches en dérogations mineures pour les dossiers ci-dessous mentionnés. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogations mineures décrites ci-après :

ADRESSE CIVIQUE : 185, avenue Arseneault - Matricule : 4724-68-0371;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 588 du cadastre officiel du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure dans le but de régulariser l'implantation de l'abri d'auto, lequel ne respecte pas la marge de recul latérale minimale requise par le règlement de zonage no. 53, article 91, 4^e paragraphe, alinéa a) :

- Marge de recul latérale minimale autorisée : 1,0 m
- Marge de recul latérale minimale demandée : 0,00 m

Demande de dérogation mineure dans le but de régulariser l'implantation du bâtiment complémentaire à structure isolée (remise), lequel ne respecte pas la distance minimale requise avec la ligne de terrain latérale requise par le règlement de zonage no. 53, article 91, 4^e paragraphe, alinéa b) :

- Distance minimale du bâtiment complémentaire avec ligne latérale de terrain autorisée : 1,00 m
- Distance minimale du bâtiment complémentaire avec ligne latérale de terrain demandée : 0,33 m

ADRESSE CIVIQUE : 191-193, chemin de la Grande-Carrière - Matricule : 4624-54-1783;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 019 366 du cadastre officiel du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure dans le but de régulariser la distance minimale entre le bâtiment principal et le bâtiment complémentaire à structure isolée requise par le règlement de zonage no. 53, article 91, 4^e paragraphe, alinéa c) :

- Distance entre le bâtiment principal et le bâtiment complémentaire minimale autorisée : 2,0 m
- Distance entre le bâtiment principal et le bâtiment complémentaire minimale demandée : 1,25 m

ADRESSE CIVIQUE : 351-363, avenue Dalcourt - Matricule : 4724-37-6747;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Les lots 5 695 552 et 5 695 553 du cadastre officiel du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure afin de régulariser la largeur maximale d'un accès desservant un immeuble à usage industriel, laquelle ne respecte pas le règlement de zonage no. 53 article 157, 3^e paragraphe, alinéa i) :

- Largeur maximale d'un accès autorisée : 15,0 m
- Largeur maximale d'un accès demandée : 83,0 m

ADRESSE CIVIQUE : 341, avenue Dalcourt - Matricule : 4724-47-2221;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 518 du cadastre officiel du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure afin de régulariser la largeur maximale d'un accès desservant un immeuble à usage de services, laquelle ne

respecte pas le règlement de zonage no. 53 article 157, 3^e paragraphe, alinéa iii) :

- Largeur maximale d'un accès autorisée : 12,0 m
- Largeur maximale d'un accès demandée : 27,43 m

ADRESSE CIVIQUE : 291, avenue Dalcourt - Matricule : 4724-47-9514;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 516 du cadastre officiel du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure afin de régulariser la largeur maximale d'un accès desservant un immeuble à usage industriel, laquelle ne respecte pas le règlement de zonage no. 53 article 157, 3^e paragraphe, alinéa i) :

- Largeur maximale d'un accès autorisée : 15,0 m
- Largeur maximale d'un accès demandée : 56,0 m

ADRESSE CIVIQUE : 201, avenue Dalcourt - Matricule : 4724-57-5426;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 510 du cadastre officiel du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure afin de régulariser la largeur maximale d'un accès desservant un immeuble à usage industriel, laquelle ne respecte pas le règlement de zonage no. 53 article 157, 3^e paragraphe, alinéa i) :

- Largeur maximale d'un accès autorisée : 15,0 m
- Largeur maximale d'un accès demandée : 22,83 m

ADRESSE CIVIQUE : 171, avenue Dalcourt - Matricule : 4724-67-1738;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 512 du cadastre officiel du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure afin de régulariser la largeur maximale d'un accès desservant un immeuble à usage commercial, laquelle ne respecte pas le règlement de zonage no. 53 article 157, 3^e paragraphe, alinéa ii) :

- Largeur maximale d'un accès autorisée : 12,0 m
- Largeur maximale d'un accès demandée : 63,23 m

ADRESSE CIVIQUE : 109, avenue Dalcourt - Matricule : 4724-77-6361;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 511 du cadastre officiel du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure afin de régulariser la largeur maximale d'un accès desservant un immeuble à usage industriel, laquelle ne respecte pas le règlement de zonage no. 53 article 157, 3^e paragraphe, alinéa i) :

- Largeur maximale d'un accès autorisée : 15,0 m
- Largeur maximale d'un accès demandée : 56,0 m

ADRESSE CIVIQUE : 75, avenue Dalcourt - Matricule : 4724-98-6703;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 514 du cadastre officiel du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure afin de régulariser la largeur maximale d'un accès desservant un immeuble à usage de services, laquelle ne respecte pas le règlement de zonage no. 53 article 157, 3^e paragraphe, alinéa iii) :

- Largeur maximale d'un accès autorisée : 12,0 m
- Largeur maximale d'un accès demandée : 35,72 m

ADRESSE CIVIQUE : 65, avenue Dalcourt - Matricule : 4824-08-1815;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 515 du cadastre officiel du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure afin de régulariser la largeur maximale d'un accès desservant un immeuble à usage industriel, laquelle ne respecte pas le règlement de zonage no. 53 article 157, 3^e paragraphe, alinéa i) :

- Largeur maximale d'un accès autorisée : 15,0 m
- Largeur maximale d'un accès demandée : 20,0 m

ADRESSE CIVIQUE : 70, avenue Dalcourt - Matricule : 4724-98-6854;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 750 du cadastre officiel du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure afin de régulariser la distance minimale d'un accès au stationnement par rapport à l'intersection de rue, requise par le règlement de zonage no. 53, article 156, 3^e paragraphe, alinéa f) :

- Distance minimale autorisée : 6,0 m
- Distance minimale demandée : 1,5 m

ADRESSE CIVIQUE : 392, rue Saint-Marc - Matricule : 4724-29-9815;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 590 du cadastre officiel du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure pour autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire (garage) à structure isolée, lequel ne respectera pas la superficie maximale pour un terrain de moins de 2000 m², autorisée par le règlement de zonage no. 53, article 91, 2^e paragraphe, alinéa b) :

- Superficie maximale du bâtiment complémentaire autorisée : 70,0 m²
- Superficie maximale du bâtiment complémentaire demandée : 125,0 m²

Demande de dérogation mineure pour autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire (garage) à structure isolée, lequel ne respectera pas la hauteur maximale autorisée par le règlement de zonage no. 53, article 91, 3^e paragraphe, alinéa c) :

- Hauteur maximale du bâtiment complémentaire autorisée : 5,0 m
- Hauteur maximale du bâtiment complémentaire demandée : 6,6 m

Fait et signé à Louiseville
Ce 19^e jour du mois de septembre 2018

Maude-Andrée Pelletier
Greffière